# Restrictions des usages de l'eau en Mayenne

RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU

Evolution des seuils des bassins hydrographiques en Mayenne

Levée des restrictions sur Mayenne amont Ouest

Rétrogradation de l'Oudon et Mayenne médiane et aval en <u>alerte</u>

Rétrogradation de la Mayenne amont Est en vigilance

Maintien de Sarthe aval en alerte

Maintien de Sarthe amont en vigilance

Des mesures de restriction ou d'interdiction des usages de l'eau s'appliquent. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, entreprises, exploitants agricoles). Elles sont présentées à l'annexe 1 de l'arrêté cadre sécheresse du 20 avril 2023.

Face à cette situation, chacun est appelé à respecter les mesures de restriction indispensables pour ne pas aggraver la situation, maintenir l'attention aux économies d'eau et réduire autant que possible tous les usages.

Vus pouvez consulter l'arrêté limitant provisoirement certains usages de l'eau dans le département de la Mayenne du 12 août 2024 ainsi que le communiqué de presse.

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de contacter la :

DDT de la Mayenne

Service Eau et Biodiversité - Unité Eau

Téléphone : 02.43.67.89.73 - Mail : ddtsecheresse@mayenne.gouv.fr

Pour plus d'information, consulter le site internet Départemental de l'État : <u>www.mayenne.gouv.fr</u>

Liste des communes concernées sur le territoire des Coëvrons:

#### Territoire Sarthe aval

Assé le Bérenger, Blandouet/St Jean, StGeorges le Fléchard, St Georges sur Erve, St Légeren Charnie, St Pierre sur Erve, Ste Suzanne et Chammes, Saulges, Thorigné en Charnie, Torcé Viviers en Charnie, Vaiges, Voutré.

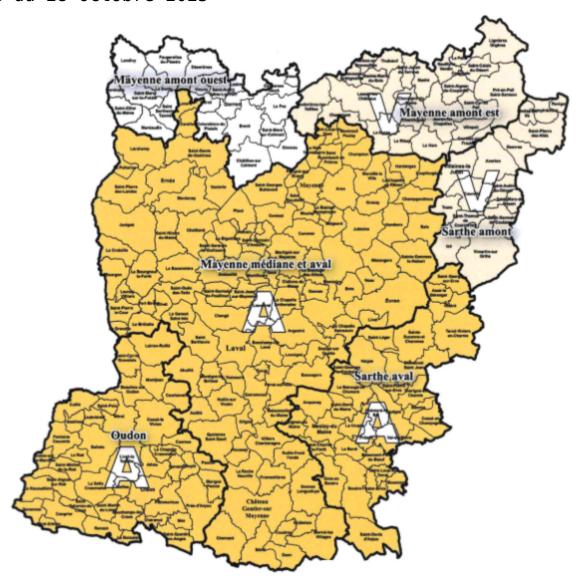
#### Territoire Sarthe amont

Izé, St Thomas de Courceriers, Trans, Vimartin sur Orthe.

## Territoire Mayenne médiane et aval

Bais, Brée, Champgenéteux, Évron, Gesnes, Hambers, Jublains, La Bazouge des Alleux, La Chapelle Rainsouin, Livet, Mézangers, Montsûrs/St Cénéré, Neau, Ste Gemmes le Robert. <u>Plus d'informations sur les restrictions dans les plaquettes ci-dessous:</u>

### Arrêté du 28 Octobre 2025



Plaquette destinée aux particuliers Plaquette destinée aux exploitants agricoles Plaquette destinée aux entreprises